

Temps Futur

Revue Trimestrielle de la **Confédération Syndicale de l'Education Nationale** - Prix : 3 Euros
N° Commission Paritaire 0510 S 07314 - N° ISSN 0765 9598 - N° 85 Nouvelle Série - **OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2005**

L'École désorientée

eSEN

Confédération Syndicale de l'Education Nationale

LE GOUVERNEMENT AU PIED DU MUR

par Bernard KUNTZ, Secrétaire Général de la CSEN

Nul – et nous pas plus que d'autres – n'éprouve de plaisir à jouer les Cassandres. C'est pourtant la livrée que l'immobilisme chronique de certaines équipes, au sein du ministère de l'Education notamment, nous contraignit à endosser. Nous attendions des réformes et elles ne vinrent pas... Jusqu'au moment où éclata la crise des banlieues. A l'absence succède, aujourd'hui, une sorte de frénésie qui voit les déclarations se succéder, de l'apprentissage aux ZEP, en passant par la méthode globale... Empiriquement ?

L'APPRENTISSAGE

Le futur recours à un dispositif d'apprentissage rendu possible à quatorze ans, fut annoncé par Dominique de Villepin, comme élément de réponse à la crise des banlieues. Avant que de susciter une franche hostilité de la part des mouvements politiques d'opposition et des syndicats qui leur sont proches, la mesure provoqua d'abord des réflexions ironiques, certains affectant de ne pas saisir son rapport avec l'état d'insurrection qui affectait la périphérie des

les élèves perturbateurs, comme, de mauvaise foi, le prétendirent les adversaires de la réforme, mais, au contraire, de tenter de **leur donner une nouvelle chance, en leur offrant la possibilité d'un parcours différent, susceptible de mieux correspondre à leurs aspirations et à leurs aptitudes.** Du reste, le dispositif ne se voulait pas calqué sur les anciens contrats d'apprentissage, mais réorganisé en n'introduisant le contrat qu'à partir de quinze ans,

(possibilité déjà accordée pour les élèves titulaires du brevet des collèges), tandis que les élèves âgés de quatorze ans demeuraient dans le cadre du collège. Il reste que la limite d'un tel dispositif apparaît d'emblée : si le recours à l'apprentissage peut se présenter comme un premier remède, ce dernier ne saurait porter ses fruits qu'accompagné d'une série de mesures volontaristes destinées **à diversifier l'ensemble des parcours au collège, afin de permettre à tous les élèves, comme le prescrit aujourd'hui la loi, de parvenir à la pleine maîtrise du socle fondamen-**

tal et de disposer d'une véritable qualification. L'actuel modèle, basé sur l'unique valorisation des enseignements abstraits, aujourd'hui obsolète, ne perdure plus que sous la pression de quelques lobbies ultra conservateurs, avant tout soucieux de préserver ce qu'ils considèrent comme leur chasse gardée. Le gouvernement devra donc poursuivre dans la voie des réformes de structures... ou échouer.



Audience chez le Ministre Gilles de ROBIEN sur l'apprentissage le 28 novembre 2005

cités. En vérité, le lien était évident et **l'opinion ne s'y trompa nullement, qui mettait spontanément en rapport l'état de délabrement de l'institution scolaire dans les banlieues et les comportements des jeunes.** Il s'agissait, non pas d'exclure

LA MÉTHODE GLOBALE

Tandis que le premier ministre réformait l'apprentissage, le ministre de l'Education, pour ne pas être en reste, annonçait, lui, l'abandon de la méthode globale. Il est clair – et les colonnes de "Temps Futur" s'en sont fait l'écho – que les méthodes globale et semi-globale, imposées depuis des décennies à l'école primaire par sa hiérarchie, ont aujourd'hui montré leurs limites et fourni la preuve de leur échec. Il est donc parfaitement logique, de la part de Gilles de Robien, d'attendre de leur disparition une amélioration progressive du niveau de lecture et d'écriture, donc un recul de l'illettrisme et de l'échec scolaire. Cependant, **les principes qui ont présidé à la généralisation de la méthode globale restent, aujourd'hui, en vigueur à tous les échelons du système éducatif**. Traduisant une volonté de redonner du sens à des enseignements dont les pédagogues proclament qu'ils en sont dépourvus aux yeux des élèves, ces conceptions ont abouti à l'abandon de la grammaire, à l'abandon ou au recul de la chronologie en histoire ou en littérature, à l'oubli des grandes œuvres du passé, à la dénaturation progressive des enseignements scientifiques, par exemple. Il est clair que **le seul abandon de la méthode globale ne suffira pas à redresser la situation** : il faudra revoir l'ensemble des conceptions pédagogiques erronées et les programmes qu'elles ont inspirés, pour que se dessine, à l'horizon, une véritable amélioration.

LES ZEP

L'annonce, par Gilles de Robien, de la réforme de Zones d'Education Prioritaires s'inscrit dans la même logique. Si le redéploiement des ressources en faveur des établissements les plus difficiles peut sembler acceptable, il reste que ceux qui sortiront du dispositif risquent de voir leur situation se dégrader au point de se trouver dans la nécessité d'être, à leur tour, labellisés "ambition réussite". C'est, en vérité, le concept même de "discrimination positive", tel qu'il fut appliqué depuis l'origine, qui pose problème. S'il semble juste et judicieux de "donner plus à ceux qui ont moins", **il est légitime de se demander si le problème se résume à une seule question de moyens** : plutôt que de renforcer, dans ces établissements, les dispositifs de transmission des savoirs, les pouvoirs publics ont choisi d'inscrire les ZEP dans une conception purement égalitariste, fondée exclusivement sur les "remédiations", **sans oser remettre en cause les structures du parcours scolaire**. Le refus de mettre en place, par exemple, des classes de sixième destinées aux élèves en situation d'échec, le refus de valoriser les parcours professionnels ou l'alternance, la démagogie du passage à l'ancienneté dans la classe supérieure, ont démobilisé élèves et professeurs, sans, pour autant, faire régresser les phénomènes de violence au sein des établissements. Dans ces conditions, on peut craindre que les mesures annoncées par le ministre de l'Education, une fois de

plus, ne se limitent, in fine, à un effet d'annonce et qu'elles aboutissent, progressivement, à une aggravation de la situation sur le terrain.

Le gouvernement semble donc au pied du mur. L'échec des récentes grèves pourrait, bien à tort, l'entretenir dans l'illusion que la situation générale va s'améliorant et que l'Université s'en satisfait. **Ce serait là une lourde erreur**. S'il est parfois vrai que l'absence de solution peut résoudre les problèmes, il est évident que l'aveuglement peut conduire droit dans le mur...

Editorial par Bernard KUNTZ	2/3
Actualités	
Elections professionnelles : - SNE par Vincent GAVARD - SNALC	4
Dossier	
L'ECOLE DÉSORIENTÉE - Questions posées à Irène THARIN, autour du rapport sur l'orientation scolaire - "Diplômation" ou qualification ? par Jean-Daniel THEROND	5/10 11
Europe-CESI	
- L'actualité éducative européenne vue par la CESI par Monique CARTIGNY - Espagne : Regard du syndicat ANPE sur l'Ecole en 2005	12/13 14
A la rencontre de...	
Natacha POLONY, auteur de "Nos enfants gâchés"	15/17
Vie de la CSEN et activités syndicales	18/19

Directeur de la publication : **Bernard KUNTZ**
Rédaction : **4, rue de Trévis - 75009 PARIS**
Tél. : **01.47.70.96.83** - Fax : **01.47.70.33.58**

Site internet www.csen.fr

Rédactrice en Chef : **Geneviève PEIRSMAN**
Secrétariat : **Hélène BEAUVAIS**
Photocomposition et Maquette :
Cécile MOGAVERO

Comité de lecture : **Annette TAFFIN**
4, rue de Trévis - 75009 PARIS

Impression : **Imprimerie L. DEPRES - 62400 BETHUNE**

ÉLECTIONS 2005 : le SNE fait de la résistance

par Vincent GAVARD, Secrétaire Général du SNE-CSEN

Malgré des modalités de scrutin complexes et opaques maintes fois dénoncées, **le SNE réitère au plan national**, à deux ou trois décimales près, **son score de 2002** (résultats provisoires communiqués par le ministère).

Nous résistons globalement assez bien à la poussée des deux organisations politico-syndicales majoritaires subventionnées que sont le SNUIPP-FSU et le SE-UNSA. Le SGEN-CFDT, dont les positions sont à l'opposé des nôtres sur ce sujet, est le grand perdant de ces élections (9,30% contre 11,37% en 2002).

Un regret : que les directeurs n'aient pas soutenu plus massivement **le seul syndicat qui les défend vraiment**

car maintenant que les élections sont passées, l'idée d'un statut pour les directeurs d'école passera très vite aux oubliettes.

De nombreux dysfonctionnements sont à signaler dans l'organisation des opérations électorales :

- ▶ pour certains syndicats, bulletins de vote en double
- ▶ pour d'autres, bulletins manquants (dans le Nord, annulation de nombreux votes de collègues ayant utilisé la liste ou une photocopie pour s'exprimer ; dans le Pas-de-Calais, des syndicalistes "facteurs" déposant eux-mêmes auprès des électeurs le matériel non reçu !).

QUELQUES RÉSULTATS :

- ▶ **Loiret** : un siège gagné, tous ceux acquis en 2002 conservés
- ▶ **Pas de Calais** et **Rhône** : des avancées très significatives
- ▶ **Var** et **Nord** : quelques voix seulement manquent pour siéger (le SNE progressant dans ce dernier département malgré la présence d'une liste @venir.écoles, dissidente du SNE). Il est bon d'ailleurs de rappeler à cette occasion que la répartition des sièges à la plus forte moyenne, disposition taillée sur mesure en son temps pour le SNI-PEGC-FEN, ancêtre commun du SNUIPP et du SE, favorise les grandes centrales
- ▶ **Bas-Rhin** : deux sièges à la CAPD et deuxième position pour les suffrages à la CAPN
- ▶ **Creuse, Haute-Loire, Jura, Savoie** : le SNE, sans section locale, double au moins ses voix
- ▶ **dans neuf autres départements (Isère, Landes, Manche, Oise...)** : progression d'au moins 50%

Même si les résultats ne sont pas exactement conformes à nos attentes, nous restons confiants pour les prochaines échéances, tout en mesurant l'ampleur de la tâche qu'il reste à accomplir pour **convaincre les collègues de rompre avec des décennies de pensée syndicale unique, de vote automatique et d'idéologie passéiste.**

SNALC – ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

À l'issue des élections professionnelles du 6 décembre 2005, le **SNALC-CSEN** reste le **troisième syndicat de l'enseignement secondaire**, lors même que l'écart se resserre de plus en plus avec le second, le SGEN-CFDT.

Avec 33,30% des voix chez les Chaires Supérieures, 14,77% chez les Agrégés et 8,84% chez les Certifiés, le **SNALC-CSEN**, malgré une infime déperdition de 0,20% au total, conserve tous ses sièges nationaux et voit augmenter son nombre de sièges académiques. Avec ses 2,41% chez les PLP, il confirme en outre son implantation dans les lycées professionnels.

Nous remercions nos adhérents, en constante augmentation ces dernières années, d'avoir assuré notre représentativité. Ils peuvent compter sur les commissaires paritaires du **SNALC-CSEN** pour **lutter sans relâche contre la dénaturation et la dévalorisation de notre métier**. Nos élus oeuvrent pour que, professeurs et fiers de l'être, nous puissions enfin trouver, à travers la transmission de notre savoir, la satisfaction et la récompense légitimes de notre compétence.

L'ORIENTATION SCOLAIRE

QUELQUES STATISTIQUES

- ▶ plus de 120 000 collégiens ou lycéens sortent du système scolaire sans diplôme chaque année
- ▶ parmi eux, 60 000 sans qualification
- ▶ 15 000 adolescents de moins de 16 ans ne sont pas scolarisés
- ▶ 20% des étudiants quittent chaque année l'université sans diplôme de l'enseignement supérieur

Constat inquiétant qui s'accompagne d'un désintérêt croissant des élèves pour les filières scientifiques, de l'absence de jeunes diplômés qualifiés dans un grand nombre de secteurs d'activité, et se traduit donc par une trop forte proportion de *"métiers sans jeunes"* et de *"jeunes sans métiers"*.

Député du Doubs, Irène THARIN a été nommée parlementaire en mission le 21 février 2005, sur le thème de *"la réussite des jeunes, du collège à l'université, fondée notamment sur une bonne orientation"*. Elle a rendu son rapport au Premier ministre le 7 septembre 2005. Un autre rapport, rédigé par les inspections générales de l'Education nationale (IGEN et IGAENR) et récemment remis au ministre de l'EN, préconisait *"de profondes réformes"* des centres d'information et d'orientation (CIO). Le 8 novembre, de nouvelles mesures dans le cadre du *"Schéma national de l'orientation scolaire"* ont été annoncées par Dominique de Villepin, en faveur de la formation professionnelle des adolescents. Le 29 novembre dernier, se sont tenues à l'Assemblée nationale, les premières rencontres parlementaires sur l'éducation : *"Mieux orienter les élèves pour une meilleure insertion professionnelle"*. Ces initiatives concourent à l'objectif fixé par la loi FILLON sur l'Ecole : *"Que 100% des élèves aient acquis un diplôme ou une qualification au terme de leur formation"*.



Irène THARIN,
Député du Doubs

Irène Tharin, dans son rapport *"Orientation, réussite scolaire : ensemble relevons le défi"* émet 40 propositions pour que *"les jeunes s'insèrent harmonieusement dans le monde du travail, gage d'une intégration sociale réussie"*. Elle a bien voulu répondre à quelques questions de la CSEN.

1/ PRIMAIRE

▶ Parents et lecture

Face à l'ampleur et à la gravité du problème, une proposition comme "ouvrir l'école après la classe à des parents ou à des retraités pour donner le goût de la lecture" constitue-t-elle une réponse ambitieuse de l'institution, alors que le vrai problème est celui de l'établissement de programmes clairs, de cycles d'étude plus souples

et d'horaires nationaux plus importants, et que vous soulignez dans le même temps que "le facteur le plus déterminant pour la réussite scolaire est peut-être la qualité de l'école et celle de l'enseignant" ?

Bien sûr, notre rôle est d'abord de permettre à chaque enfant d'avoir accès à une éducation de qualité au sein de l'école. N'oublions pas cependant le rôle

essentiel des parents pour encourager la lecture de l'enfant. Un enfant a besoin de s'exercer en dehors de l'école, et les parents jouent un rôle primordial dans ce cadre (pour rappel, l'importance du mimétisme chez l'enfant : un enfant qui voit ses parents lire sera plus porté à prendre lui-même un livre).

Il convient donc, comme je le propose dans mon rapport, d'ouvrir l'école après la classe à des parents ou à des retraités pour donner le goût de la lecture aux enfants.

► Méthodes de lecture

Les "nouvelles" méthodes (merci aux "scientifiques" de la pédagogie), appliquées sans l'accord des parents, ont montré leur limite. Pourquoi faudrait-il demander à ces derniers leur autorisation pour revenir aux méthodes dites

séance des questions d'actualité à l'Assemblée nationale en indiquant, je le cite "que les méthodes d'apprentissage de la lecture regroupées sous le terme générique de "méthode globale" sont nocives, et qu'elles doivent être abandonnées". Il a par ailleurs indiqué que les maîtres doivent se sentir libres d'appliquer la méthode traditionnelle, et qu'ils ne doivent être en aucun cas sanctionnés s'ils y ont recours. J'approuve sans réserve cette position du Ministre.

► Statut de directeur d'école

Nous sommes tout à fait d'accord pour la reconnaissance

du métier de directeur d'école par un statut qui n'existe pas à ce jour. Quelle est votre position sur ce sujet ?

Il faut permettre aux directeurs d'école, qui sont en première ligne pour la réussite

des objectifs nationaux et académiques, d'exercer une véritable autorité hiérarchique sur les enseignants de l'école.

Cela pourrait passer par un rôle plus actif dans les avancements des personnels ou l'attribution de primes.

2/ APPRENTISSAGE

Avez-vous des assurances de la part du patronat sur l'ouverture possible de contrats d'apprentissage (contrat de type "jeune en entreprise" par exemple)? (Sans accord de leur part, ce sont des propositions inutiles).

De nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour inciter les entreprises à prendre des apprentis (crédits d'impôts, exonérations de charges sociales pour les plus petites entreprises, aide à l'embauche d'un apprenti). Dans de nombreux secteurs, comme l'hôtellerie, les professionnels eux-mêmes déplorent le manque de vocations. C'est justement le rôle de l'orientation que d'éviter des situations – comme celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui – de "métiers sans jeunes et de jeunes sans métiers". Les chambres de commerce, notamment, font des efforts importants pour encourager le développement de l'apprentissage. **L'impulsion déterminante que vient de donner le Premier Ministre à l'apprentissage en décidant d'abaisser l'âge à 14 ans pour des jeunes en errance scolaire, constitue un pas en avant considérable.**

Chacun commence à en prendre conscience, d'autant plus que des garanties existeront pour permettre à ces jeunes "apprentis-juniors", de bénéficier de passerelles pour revenir dans le circuit scolaire classique, s'ils le désirent.

3/ LA POLITIQUE DES ZEP

En faisant de la pédagogie le seul "traitement" de la difficulté scolaire, avec pour objectif de "maintenir l'élève le plus longtemps possible dans le collège", ne vous interdisez-vous pas d'envisager des parcours réellement différenciés et une orientation plus précoce tenant compte des capacités des élèves ?

Il faut encore faire des efforts en matière de formation des professeurs qui enseignent dans ces zones d'éducation prioritaires, et prévoir des incitations financières conséquentes, pour permettre à des professeurs expérimentés de choisir d'enseigner dans ces quartiers.



Rencontres parlementaires du 29 novembre 2005 sur l'éducation

traditionnelles qui ont fait leurs preuves, et ne pas faire confiance aux enseignants ?

(Je tiens à vous informer de toutes les difficultés (pression, intimidation, inspection défavorable...) que rencontrent, de la part de l'Institution, les enseignants qui souhaitent revenir à des méthodes traditionnelles, même avec l'assentiment des parents d'élèves de leur classe.)

Le Ministre de l'Education nationale s'est exprimé sur cette question récemment lors de la

4/ L'ÉDUCATION À L'ORIENTATION

Avant d'imposer aux professeurs la prise en charge de nouveaux dispositifs (cours d'éducation à l'orientation, élaboration de projets, dossiers, livrets, chartes..., superflus pour les élèves qui savent déjà ce qu'ils veulent faire, et insupportables pour les autres qui n'ont aucun projet sérieux), ceci au détriment des enseignements disciplinaires, et le tout au nom de l'adaptation de l'enseignement aux impératifs de l'économie, n'est-il pas temps de faire le bilan des réformes successives qui ont pu aussi avoir les effets les plus pernicioseux ?

Donner à chaque élève une éducation à l'orientation, c'est lui donner les moyens de bâtir un projet d'orientation **lorsqu'il en aura la volonté**. C'est lui fournir tous les outils nécessaires pour prendre en main son projet de formation, à l'école, mais aussi plus tard, dans le cadre de la formation continue. C'est aussi lui fournir un panorama complet des offres disponibles (ce qui reste souvent trop mal connu : de nombreux élèves de zones rurales ou défavorisées par exemple ignorent l'existence des classes préparatoires). Enfin, c'est lui permettre de donner un sens à l'enseignement qu'il reçoit, en reliant les différentes matières enseignées à un parcours professionnel donné.

Je propose dans mon rapport de rendre obligatoire l'éducation à l'orientation pour tous les élèves dès la 5^{ème} et jusqu'en terminale. A l'université, il conviendrait de rendre obligatoire au premier semestre, un module d'enseignement d'un projet professionnel aux étudiants.

De nombreux pays ont adopté avec succès des dispositifs comparables.

Certains (Australie, Canada, Danemark) ont établi des "portefeuilles de compétences", conçus pour encourager les élèves à gérer leur apprentissage en relation avec leur projet de carrière. Ces dispositifs peuvent démarrer dès l'école primaire (Pays-Bas).

En Australie, un Livret des compétences liées à l'emploi (Employment Related Skills Notebook) permet aux élèves d'identifier les compétences qu'ils développent dans les différentes matières et de les relier à leurs projets professionnels.

Au Danemark, les élèves doivent élaborer un plan individuel d'éducation à partir de la 6^{ème} année, pour préparer leur choix de matières. Ils doivent aussi avoir un entretien individuel avec un conseiller d'orientation en 6^{ème} et 7^{ème} années, et deux entretiens en 8^{ème} et 9^{ème} années. Ce processus est suivi par un livret de formation : un document personnel dans lequel les élèves enregistrent leurs résultats, leurs intérêts et leurs objectifs. Ce système offre une garantie claire : l'assurance que chaque élève aura des entretiens individuels à différents stades de sa formation avec un conseiller d'orientation. C'est aussi un moyen d'impliquer les parents dans l'orientation (car ils doivent signer le livret). L'OCDE indique les avantages d'une participation plus active des parents dans l'orientation : ils peuvent contribuer à trouver des stages, raconter leur expérience du travail, etc ; de plus on peut s'assurer que l'influence qu'ils exercent sur les choix d'orientation de leurs enfants est fondée sur une bonne information.

5/ VERS LE LYCÉE UNIQUE ?

N'est-il pas dangereux d'introduire davantage d'uniformisation au sein du système

scolaire et de créer, après le Collège unique, les bases d'un Lycée unique ?

Si l'on tient à revaloriser les filières scientifiques, n'est-il pas plus urgent de rétablir des horaires d'enseignements suffisants et des programmes

Permettre à l'élève de donner un sens à l'enseignement qu'il reçoit, en reliant les différentes matières enseignées à un parcours professionnel donné.

cohérents et ambitieux, que d'envisager la réforme de l'enseignement scientifique dans le sens du renforcement de l'expérimental sur le rationnel ?

Qui vous parle d'un lycée unique ? ! Nous proposons simplement de rapprocher géographiquement les lycées professionnels et généraux pour que les élèves puissent se retrouver dans un lieu commun.

L'emploi du temps des élèves français est l'un des plus chargés d'Europe, donc rajouter des heures de cours n'est certainement pas la solution du problème. Il s'agit non pas de remettre en cause les programmes, qui sont conçus de manière à couvrir les notions fondamentales nécessaires à la poursuite ultérieure d'études scientifiques

plus poussées, mais de donner goût aux matières scientifiques. Or en donnant aux élèves la possibilité de conduire des expérimentations, on leur permet de prendre pleinement conscience des implications pratiques des enseignements théoriques qu'ils ont reçus. Cela permet aussi de mieux comprendre les liens entre les différentes disciplines.

6 / BACS PROFESSIONNELS ET ORIENTATION EN SUPÉRIEUR

Vos propositions 6 (établir un bilan de l'option facultative de découverte professionnelle de 3 heures en 3^{ème} de collège) et 7 (aborder le problème de la filière S : filière scientifique ou filière aux débouchés multiples ?) nous mènent vers une structure de la formation en deux voies :

► Bac techno vers IUT

► Bac pro vers BTS

Or, le baccalauréat professionnel est un diplôme menant à l'emploi, ce que vous rappelez en page 13. Ne retardez-vous pas l'entrée dans le métier, au risque, de surcroît, de reproduire les erreurs du secondaire dans le supérieur en instaurant ce "libre accès" en BTS et de dévaluer des diplômes d'études supérieures ?

L'idée n'est pas de retarder l'entrée dans la vie active, puisqu'au contraire mon rapport préconise le développement des filières professionnelles et de l'apprentissage. Mais pour que ces filières se développent, **il faut prévoir** comme

je l'indiquais à l'instant en parlant de "l'apprentissage junior", **que des passerelles existent pour les jeunes qui changeraient d'avis et souhaiteraient poursuivre des études plus longues.**

Les filières professionnelles sont trop souvent perçues comme des "voies de garage". En développant des passerelles avec le supérieur, nous encouragerons des jeunes à se lancer dans l'apprentissage d'un métier sans se sentir "coincés" par leur choix. Beaucoup de jeunes aujourd'hui restent dans une filière générale qui leur convient

Beaucoup de jeunes aujourd'hui restent dans une filière générale qui leur convient mal simplement parce qu'ils ont l'impression de garder la possibilité de choisir plus longtemps.

mal simplement parce qu'ils ont l'impression de garder la possibilité de choisir plus longtemps.

7 / LA RÉFORME DU LMD

Cette réforme se heurte à de nombreuses difficultés (semestrialisation non opérationnelle d'où des réorientations annuelles ! Habilitations abusives d'universités...). Le projet d'harmoniser les études supérieures ne risque-t-il pas d'aboutir à l'uniformisation de celles-ci et de nuire à leur qualité ?

Dans les IUT où les licences professionnelles ne concernent qu'un nombre restreint d'étudiants, qu'est-il envisagé pour les étudiants détenteurs d'un DUT pour l'obtention d'un diplôme européen ?

La réforme LMD est une chance historique pour les étudiants : en harmonisant les systèmes européens, elle permet aux jeunes de partir étudier à l'étranger et de voir le travail effectué reconnu par leur université d'origine à leur retour en France.

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche est une initiative intergouvernementale, initiée à la Sorbonne en 1998, poursuivie à Bologne en 1999, à Prague en 2001 et à Berlin en 2003. Elle vise essentiellement deux objectifs :

- faire du continent européen un vaste espace permettant facilement la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs ;
- rendre cet espace lisible et attractif à l'échelle du monde entier.

Les axes directeurs de l'action commune peuvent être résumés de la façon suivante :

- adopter une architecture comparable des études supérieures fondée sur trois grands niveaux : la licence, le master, le doctorat, ces niveaux pouvant être atteints selon des durées analogues ;
- développer des formations modulaires selon le système européen de crédits dits "ECTS" ;
- assurer la reconnaissance mutuelle des diplômes au niveau européen ;
- intégrer les besoins de formation professionnelle aux divers niveaux et répondre aux aspirations à la formation tout au long de la vie ;
- faciliter la mobilité des étudiants (par la mise en place de bourses de mobilité et de programmes d'échanges) ;
- faciliter la mobilité des enseignants et donner aux formations une dimension européenne ;
- renforcer la qualité de l'enseignement supérieur.

Alors, comme vous le voyez, harmoniser ce n'est certainement pas uniformiser. Au

contraire, c'est favoriser une saine émulation entre nos universités, qui doivent proposer des offres de formation de qualité afin d'attirer et de retenir les meilleurs étudiants et enseignants.

Les DUT ne sont pour l'instant pas concernés par la réforme LMD. Nous devons travailler sur des systèmes d'équivalences pour offrir aux diplômés titulaires d'un DUT les mêmes opportunités que les licenciés.

8/ VAE

Le système scolaire peut-il borner son enseignement à la formation de l'individu à des micro-compétences (linguistiques, scientifiques, informatiques), nécessaires à l'obtention d'un emploi peu qualifié, tout en assurant les bases d'une formation complémentaire ultérieure, imposée par les mutations du marché?

L'école obligatoire doit donner un socle de connaissances à chacun qui lui permette de pour-

suivre des études, ou de travailler et d'être suffisamment armé pour être autonome sur le marché du travail, ce qui n'est pas rien. Ce socle d'enseignements forme un tout : histoire, géographie, français, mathématiques, et aujourd'hui on doit de plus en plus mettre l'accent sur des matières, comme les langues étrangères et l'informatique. Le but du collège, et même du lycée, n'est pas de former des spécialistes – sauf filières spécifiques type apprentissage – mais de donner une

formation générale de qualité. **Il se trouve que le monde du travail aujourd'hui impose à chacun d'être polyvalent et adaptable** : chaque jeune français aujourd'hui changera plusieurs fois de métier au cours de sa vie. Notre rôle est de préparer les jeunes, de leur donner toutes les armes pour réussir leurs projets d'avenir.

Propos recueillis par G. PEIRSMAN



Rencontres parlementaires du 29 novembre 2005 à l'Assemblée nationale : 1^{ère} table-ronde : Quelle formation des élèves pour demain ?

Quelques réflexions critiques sur le rapport THARIN

"Orientation, réussite scolaire, relevons le défi"

par Guy DESBIENS

UNE ÉNORME DÉCEPTION

Si nous pensons aussi, au SNALC, que l'orientation est l'une des clés de la réussite scolaire, nous éprouvons une énorme déception quant aux mesures préconisées par ce rapport, qui se contente de reproduire dans un même esprit les thèmes doctrinaux et les suggestions présentés systématiquement par les rapports de l'Education nationale. Si nous partageons les inquiétudes exprimées dans la première partie du

rapport concernant les échecs du système scolaire, dont les résultats sont médiocres alors que le coût en est élevé, **nous condamnons le procédé qui consiste à conclure abusivement de ce constat la nécessité de poursuivre les mêmes réformes sans s'interroger sur leur légitimité.**

Les diverses recommandations pour améliorer l'orientation, et favoriser la réussite scolaire, se développent selon deux perspectives :

► **volonté d'assouplir les exigences du système** (exigences liées aux examens, critères de sélection, statut des diplômes, mode d'accès aux filières, etc.) pour les adapter **en vue d'une gestion plus rentable des flux d'élèves**, en fonction des places vacantes et des objectifs chiffrés fixés à l'avance (100 % de diplômés, 80 % d'une classe d'âge au bac., 50 % au niveau de la licence).

► renouvellement du métier d'enseignant qui impose un investissement différent des professeurs en vue de la formation professionnelle de leurs élèves : **ce qui revient à faire porter la responsabilité de la réussite, ou de l'échec, du système scolaire, sur les seuls acteurs de ce système.**

Or les solutions proposées sont parfois très superficielles, relevant de détails parfois dérisoires qui ne peuvent remédier aux vices de fonctionnement du système (élaborer des CDrom de jeux éducatifs par exemple), ou sont mêmes dangereuses sur le plan de la qualité culturelle du système éducatif (de par la dénaturation de l'acte éducatif en fonction d'impératifs strictement professionnels). **Cela revient à occulter les causes structurelles de l'échec scolaire**, qui impliquent aujourd'hui une réforme institutionnelle de l'Education nationale, et non la radicalisation de mesures bureaucratiques.

Ainsi, **le rapport ne fait aucune mention des choix de politiques éducatives les plus discutables**, qui ont imposé progressivement des cursus scolaires fondés sur des cycles d'études contraignants, amputé les programmes d'enseignement, les volumes horaires consacrés aux savoirs fondamentaux, baissé les exigences aux examens qui ont produit l'effondrement du niveau de connaissances et de culture générale attendu d'élèves ayant obtenu le diplôme du baccalauréat etc. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on peut penser que les mesures préconisées risquent d'aggraver les problèmes de l'institution.

RÉTABLIR UNE VÉRITABLE ORIENTATION

Le Rapport Tharin est consacré à l'orientation, mais finalement quel sens a-t-il été donné à l'idée d'orientation ? Il ne peut y avoir d'orientation au sens propre du terme tant qu'on ne rétablira pas **la diversification précoce de parcours tenant compte des capacités réelles et de la motivation des élèves.** L'Ecole ne sortira pas de la crise qui l'affecte maintenant depuis une trentaine d'années, si l'on ne rétablit pas des filières différenciées dès le Collège et des paliers d'orientation imposant le contrôle rigoureux des niveaux de connaissances comme condition sine qua non de l'accès à un niveau supérieur de scolarité.

C'est sur le principe contraire que se fonde ce Rapport, reprenant en cela les préceptes des réformes successives qui ont produit le déclin de l'Ecole. L'orientation est en effet conçue comme une gestion de flux en fonction des places vacantes, imposant la **suppression de tout principe de sélection en vue de réaliser des objectifs chiffrés.** C'est donc au système de s'adapter pour accueillir des quotas d'élèves indépendamment de leur niveau : comme le prouve

A vouloir ainsi que l'Ecole renonce à ses exigences pour en obtenir davantage de résultats, on ne produira plus qu'une Ecole des apparences qui s'interdit en réalité de les atteindre.

la volonté de contourner les critères de sélection des jurys compétents, avec la création de classes de BTS spécifiques aux Bacs pro., les Validation d'Acquis d'Expérience qui dispensent des contraintes des

examens, avec **l'adaptation des modalités d'examens pour atteindre des pourcentages de réussite fixés à l'avance**, avec la remise en cause de la souveraineté des conseils de classe (puisqu'on veut "diminuer l'écart entre les demandes d'orientation et les décisions d'orientation" !), avec le renforcement du rôle des parents et l'affaiblissement de celui des professeurs, avec l'abandon de toute référence à la culture générale au profit de l'adaptation de l'Ecole aux impératifs de l'économie, imposant des stages en entreprise à tous les niveaux de la formation etc.

A vouloir ainsi que l'Ecole renonce à ses exigences pour en obtenir davantage de résultats, on ne produira plus qu'une Ecole des apparences qui s'interdit en réalité de les atteindre.

"DIPLOMATION"

OU QUALIFICATION ?

par Jean-Daniel THEROND, Secrétaire Général du Syndicat Autonome des Sciences

Notre participation à diverses instances nous montre que nous sommes différents des autres organismes ou syndicats. Nous formons une Fédération de syndicats d'universitaires attachés plus à une formation de qualité qu'à la distribution de diplômes. Parfois, on se demande si nos concurrents directs ne font pas partie de syndicats d'étudiants, voire de syndicats de lycéens.

A la suite de débats au **Conseil Supérieur de l'Education**, il serait très intéressant de savoir si l'énergie dépensée par presque tout le monde à défendre **les TPE au lycée** (Travaux Personnels Encadrés) serait si intense, si la moyenne des notes accordées était de 9,5. Et dans la mesure où tout le monde, officiellement du moins, prône l'égalité des chances, pourquoi ne pas supprimer cette étude qui n'est pas anonyme, qui favorise les lycéens maîtrisant bien internet, et ceux bien dans leur peau ... qui ont la cote, donc beaucoup de copains ? Par ailleurs, **faire croire à des lycéens**, ou à d'autres, **que la recherche se limite à de la recherche bibliographique est un scandale**.

► **Au Comité de Suivi de la Licence**, le point de désaccord avec tous les autres organismes présents apparut clairement lors de la discussion de la création d'une **"licence d'enseignement"** destinée à former des étudiants aptes à présenter dans de bonnes conditions le concours de professeurs des écoles. Car, dans leur esprit, le dogme est infaillible : toute licence permet de rentrer

dans au moins un master. Or, pour avoir plus de chance de réussir, il serait judicieux de composer une licence (trois ans d'études) comportant plusieurs matières utiles; par exemple un tiers de français, un tiers de mathématiques, un sixième d'allemand et un sixième de géographie et d'histoire. Mais **dans quel master ce licencié pourra-t-il s'inscrire ?!**

► **Au Comité de Suivi de la Licence Professionnelle**, tout le monde (non, pas tout à fait) pense qu'il est bon qu'un licencié professionnel puisse poursuivre des études (même si ce n'est pas la vocation de cette création) y compris tout de suite après son obtention. **C'est dénaturer cette licence professionnelle**. Comme la longueur du stage est obligatoirement de 12 à 16 semaines, les enseignements théoriques d'une telle licence sont limités à cinq semestres. Or, pour suivre un master, il faut une bonne formation de base. Si cinq semestres d'études théoriques permettent de passer en master, pourquoi demander à une licence "normale" d'avoir six semestres d'enseignement ?

Autonome

SUP

► **Au Comité de Suivi du Master**, même situation, le point d'achoppement étant le désir de la grande majorité des syndicats, de donner le master à des candidats réussissant des concours, pour le cas où ils voudraient un jour changer de profession ! Ainsi pour certains, un étudiant ayant bien réussi les cinq ans d'études consacrées à l'obtention de la licence (trois ans), et la formation académique à l'IUFM (un an) ainsi que la formation professionnelle (un an) doit en sortir avec un master. **Le niveau pour eux n'a pas d'importance**. Ils refusent de répondre à la question suivante : donnez-vous un master à un candidat professeur des écoles, qui pour bien s'y préparer a obtenu une licence de français et une de mathématiques, soit six ans d'études ? **Beaucoup refusent d'intégrer l'idée qu'un master est délivré par une Université qui a construit un itinéraire d'études de master, et a été habilitée à le délivrer selon le parcours annoncé**.

I - Projet de communication sur les principes européens communs concernant les compétences et qualifications des enseignants

► Le projet

Ce projet, proposé pour "testing" lors de la conférence européenne des 20 et 21 juin, à laquelle participaient les ministres de l'éducation, fera l'objet, dans les prochains mois, d'une communication de la Commission européenne, à l'initiative de la Direction Générale de l'Education et la Culture.

Les principes communs qui font partie du suivi de la stratégie de Lisbonne (voir Avis de la CESI du 10 mars 2004) et qui ont pour objectif de **fournir des recommandations générales aux décideurs politiques au niveau national** ont abouti, pour la profession enseignante, à quatre principes fondamentaux sur lesquels un consensus de l'Union Européenne est attendu :



- une profession diplômée,
- une profession placée dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie,
- une profession mobile,
- une profession basée sur les partenariats.

► Lecture critique de la CESI

La **CESI**, qui se félicite de la préconisation de recruter les enseignants au niveau universitaire ainsi que de leur assurer une rémunération correcte, a **demandé** que dans la recommandation soit mentionné explicitement que **les enseignants doivent être titulaires au minimum d'un diplôme universitaire du niveau licence dans le cadre LMD**.

Car **d'autres propositions sont**, par contre, **plus contestables** : elles contribuent à mettre en place une formation trop éloignée de l'acquisition de savoirs et de connaissances par les futurs professeurs, et plus centrée sur les méthodologies de l'acquisition et de la transmission des connaissances que sur les savoirs eux-mêmes.

En outre, à la demande de la DG Education et Culture, la **CESI** élabore un dossier prenant en compte toutes les propositions et réflexions des différents syndicats membres du secteur de l'éducation.

II - Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative au 7^{ème} Programme-Cadre de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration (2007-2013)

Dans un avis transmis en juillet dernier, la **CESI approuve** l'organisation du programme-cadre en quatre programmes spécifiques : Coopération, Idées, Personnel, Capacités, présentés en détail par la Commission européenne le 21 septembre dernier (<http://www.cordis.lu/fp7/>). Elle **soutient** les objectifs visés dans le domaine des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ainsi que le développement des activités des programmes de coopération sur les nouveaux secteurs (santé, alimentation, agriculture, transports, sciences économiques et humaines, sécurité et espace).

Dans les activités de recherche, la **CESI insiste** pour que les Etats membres soient incités à stimuler la participation des femmes, actuellement sous-représentées ; elle **s'inquiète** également de l'expatriation



de nombreux chercheurs formés en Europe et **accueille** donc favorablement les objectifs énoncés dans le programme "Personnel" afin de retenir les chercheurs en Europe et attirer ceux du reste du monde.

Concernant le financement de la recherche à l'initiative des chercheurs, elle **regrette** que des projets soient aussi jugés en fonction de la "valeur ajoutée" : **c'est oublier** en grande partie **la recherche fondamentale** et ne pas voir qu'à côté de la "valeur ajoutée" économique, il existe, ou tout du moins il devrait exister une "valeur ajoutée" politique.

Enfin, la **CESI souhaite** que soit précisé le panel des champs disciplinaires du Conseil Européen de la recherche (La Commission européenne a dévoilé en juillet dernier les noms des 22 éminents chercheurs qui composent le CER. http://europa.eu.int/comm/research/future/basic_research/index_en.html)

III - Communication de la Commission européenne sur les politiques européennes de la jeunesse. Mise en œuvre du pacte européen pour la jeunesse et promotion de la citoyenneté active.

Concernant les mesures pour l'emploi, l'insertion et la promotion sociale des jeunes, la CESI a, dans son avis, exprimé ses préoccupations quant à **LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE DES JEUNES EN EUROPE**. Elle refuse également qu'au nom d'une libération économique excessive, on sacrifie les systèmes de protection sociale. Elle soutient, en revanche, tout investissement dans le capital humain avec l'amélioration et l'adaptation des systèmes d'éducation.

► **Sur les mesures pour l'éducation et la formation**, la **CESI** a rappelé :

- ses positions, déjà exprimées dans des avis précédents, notamment la **demande d'égalité de tous les jeunes pour l'accès à la formation**,
- son accord sur la **réduction de moitié du pourcentage d'adolescents ne possédant pas les savoirs fondamentaux**,
- l'approbation de l'objectif d'**augmenter le nombre de diplômés dans les disciplines scientifiques** en prenant en compte le lien avec l'enseignement secondaire.

Elle approuve la mise en place d'un cadre de références européen pour les qualifications de l'enseignement supérieur et demande de soutenir toutes les actions visant au développement de l'enseignement des langues, fondamental pour la mobilité des jeunes étudiants et travailleurs en Europe.

La **CESI** demande également, dans le cadre des mesures touchant à la vie familiale, que soit développée une véritable politique familiale, se concrétisant par des mesures pour les jeunes couples prenant en compte les activités salariées des jeunes femmes.

Sur la citoyenneté active des jeunes, la **CESI** a rappelé ses positions, déjà exprimées dans son avis relatif au "Suivi du Livre Blanc", notamment :

- l'utilisation des écoles comme lieu d'initiation à la citoyenneté,
- l'implication des jeunes dans la vie politique et sociale ainsi que dans les organisations humanitaires.

Monique CARTIGNY

Présidente de la Commission Education/Formation de la CESI

A la demande de l'ANP (Portugal) la motion ci-contre a été adoptée à l'unanimité des organisations représentées, le 20 octobre, à Bruxelles, par la Commission Education de la CESI.*

Motion de l'ANP*

La Commission Education de la CESI, consciente des pressions qui s'exercent sur les systèmes d'enseignement européens en raison des exigences sociales et économiques croissantes, demande que les politiques en matière d'enseignement ne remettent pas en cause le statut des enseignants ni leur dignité professionnelle et sociale.

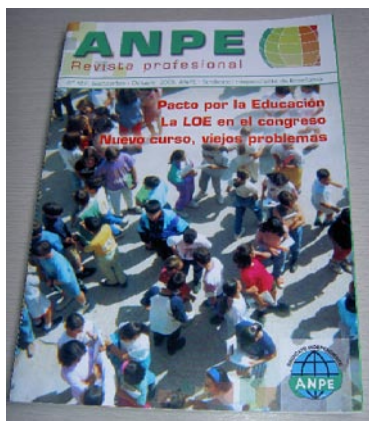
*ANP : Associação Nacional de Professores

*ANPE : Asociación Nacional de los Profesores Españoles

Les préoccupations du syndicat d'enseignants espagnols ANPE*, affilié à la CESI.

par Véronique LE DIVELEEC

La lecture des derniers numéros de la revue du syndicat espagnol ANPE révèle une **convergence des motifs d'inquiétude et de mécontentement** chez les enseignants, en deçà comme au delà des Pyrénées.



• Des projets de réforme inquiétants

► Probable diminution des horaires en Musique, Arts plastiques, Culture classique, Latin, Philosophie et histoire de la Philosophie, Technologie et Informatique, le tout au profit de "nouvelles disciplines" telles que... l'Education à la Citoyenneté, Education éthico-civique ou Philosophie et Citoyenneté, Sciences sur le Monde contemporain! Selon l'ANPE, une majorité des enseignants rejeterait la menace d'endoctrinement qu'induiраient ces véritables clones de l'ECJS "française"...

► Un futur système d'évaluation qui permettra le passage quasi-automatique en classe supérieure, en tolérant l'échec dans trois matières, quand l'Enseignement du premier degré est reconnu comme le "maillon

faible" du système éducatif espagnol et que la culture de la rigueur et de l'effort a disparu.

• "La triste réalité" de l'ambiance scolaire

► Le syndicat s'inquiète de la charge de travail des professeurs au-delà de 55 ans.

► L'ANPE publie une enquête sur la santé mentale des enseignants du Public qui conclut que 73 % d'entre eux courent le risque de souffrir d'anxiété ou de dépression! Le manque de considération sociale des enseignants, dont le travail et les fonctions ne sont pas reconnus à leur juste valeur, ne contribue pas à remonter leur moral...

► La consommation de stupéfiants en Espagne pour l'année 2004 a fait l'objet d'un long dossier : le cannabis n'est pas considéré comme une drogue dangereuse par la population, contrairement à l'héroïne et la cocaïne, et demeure, à ses yeux, moins nocif que l'alcool ou le tabac.

► L'ANPE déplore l'agressivité croissante des élèves entre eux, envers les professeurs, et à l'égard des locaux. En découlent absentéisme, échec, stress et isolement, qui peuvent même mener au suicide (des cas récents ont été constatés).

Le syndicat exige de toute urgence des mesures visant à en finir avec la violence scolaire et à renforcer l'autorité du professeur, ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

Site de l'ANPE : www.anpe.es

Journaliste à l'hebdomadaire Marianne, professeur agrégée de Lettres modernes, d'abord en lycée classé sensible, actuellement dans des écoles de commerce et d'ingénieurs, Natacha POLONY est l'auteur du livre publié chez J-C. Lattès, Nos enfants gâchés, Petit traité sur la fracture générationnelle.

TF : Ce livre, je vous cite, est "né d'une inquiétude et d'une révolte": pouvez-vous préciser ?

NP : L'envie d'écrire ce livre est née quand, volontairement nommée jeune agrégée à Epinay-sur-Seine, dans un lycée classé sensible comme on dit pudiquement, j'ai découvert un gâchis dont je ne mesurais pas l'ampleur, à savoir une véritable entreprise de décérébration des jeunes, intelligents, éveillés

pour beaucoup, massacrés par des années de laxisme, d'abandon, et par un système, voire une société, qui empêchaient les enseignants de faire leur travail. Les jeunes sont une catégorie qu'il faut absolument idolâtrer dans notre société, l'Éducation nationale a beaucoup de mal à revenir sur ses erreurs. Et un professeur seul ne peut pas lutter à contre-courant. Alors oui, c'est une inquiétude parce qu'ultérieurement, j'ai retrouvé auprès d'étudiants de milieux sociaux plutôt très favorisés, des problèmes identiques, et une révolte, parce que je me suis heurtée partout au silence et à la dénégation.

TF : Votre livre n'arrive-t-il pas un peu tard ? L'école est-elle encore en mesure d'assumer son rôle ?

NP : On assiste à la destruction systématique de tout ce qui faisait le cœur de la culture scolaire, c'est à dire des savoirs, universels, vérifiés, que partagent l'ensemble de l'humanité, et la civilisation qui est la nôtre en particulier, et que la puissance publique a le devoir de transmettre à ses futurs citoyens. L'idée de l'école républicaine, c'est que par ces savoirs, on va former des hommes libres et donc éclairer les citoyens.



Natacha POLONY

Cela passe par un certain type de savoirs qui dans le système français correspondent aux humanités classiques. Le lien entre le français et le latin, et au-delà, le grec, permet de comprendre le fonctionnement de notre langue, de comprendre comment s'est constitué le corpus intellectuel de l'Occident. Or, c'est ce patrimoine de l'humanité qu'on a détruit. Pourquoi ? Parce qu'il a été décrété que l'époque moderne était forcément incommensurable, qu'elle n'avait donc pas à se nourrir du passé, décrété archaïque et sans intérêt. C'est une nouveauté dans l'histoire de l'humanité, où dans toutes les civilisations, les anciens sont porteurs du savoir, donc respectés.

Pour rappel, les rares sociétés qui adulent la jeunesse sont le nazisme et le maoïsme. Vierges de tous ces savoirs, les jeunes sont tellement plus

facilement manipulables. On peut ainsi leur imposer cette idéologie consumériste qui est à l'oeuvre dans le système actuel. Que l'on se réfère à Jacques Ellul : cette société technicienne qui est la nôtre a tendance à gagner l'ensemble des rapports humains, et donc à détruire tout ce qui pourrait empêcher sa progression, et en particulier ces savoirs qui nous rappellent qu'il y a eu autre chose avant nous. La technique, c'est à dire la recherche de la plus grande efficacité possible, l'utilitarisme le plus total, ne rend pas systématiquement l'homme plus libre et plus heureux. Parce que la question fondamentale, c'est bien celle du bonheur de l'humanité. Or, on essaye de faire croire aux jeunes que la société dans laquelle nous sommes est fatalement la plus heureuse. Et l'école, malheureusement, se fait un instrument de cette propagande.

un professeur seul ne peut pas lutter à contre-courant

A la rencontre de...

TF : Paradoxalement, plus on affirme la nécessité d'une culture commune (socle commun), plus on détruit les moyens de la développer.

NP : La définition du socle commun telle qu'elle apparaît dans le rapport rendu par M. Périol, c'est l'abandon complet du savoir au nom des compétences, selon le langage managérial dominant. Finalement, on adapte l'école aux exigences de la société technicienne, et ce socle commun qu'on essaie de nous vendre, c'est un minimum vital, un smic culturel, qui va permettre à un jeune de vaguement survivre dans le monde actuel et de devenir un bon consommateur-producteur. Or, il me semble que ce que doit proposer l'école, c'est la culture scolaire, partie de la culture commune que nous partageons dans une civilisation. L'identité n'est pas figée et résulte du croisement d'histoires multiples (personnelle, familiale, territoriale, nationale). L'école n'a pas à se substituer à une culture familiale en décrépitude, encore moins à s'adapter à celle-ci, d'ici ou d'ailleurs, mais bien à transmettre les savoirs communs essentiels que sont la langue, les mathématiques, une certaine forme de logique, un mode de pensée, et bien sûr, les sciences, l'histoire, la géographie, ces dernières absentes dans la première version du rapport Thélot avant la protestation véhémement des professeurs ! **Tout ce qui permet à un jeune de comprendre le monde dans lequel il vit, d'où il vient, était donc évacué au profit des nouvelles technologies et de l'anglais de communication.** A l'inverse, l'idée de faire bénéficier les enfants de toutes les avancées de la recherche universitaire, comme par exemple, demander à des élèves de 10-12 ans de s'intéresser aux fonctions du langage de Jakobson, ou de se faire historien face à un groupement de documents à analyser est une aberration. Et comme ça ne marche pas, on a tendance à baisser les exigences, à être indulgent sur la correction, et donc à donner des notes qui ne valent plus rien. On oublie qu'un enfant de cet âge a besoin de repères, et que plus tard, peut-être, s'il a été bien formé, il pourra devenir un chercheur.

TF : Les pédagogistes semblent déjà avoir gagné, puisqu'on assiste au renversement des hiérarchies entre langue écrite et langue orale, au profit de la seconde ...

NP : On espère que non ; malheureusement, dans les faits, pour l'instant, la réponse est oui, car il faut bien le dire, ils sont en position de force, puisque **ceux qui sont chargés d'évaluer le système sont ceux-là mêmes qui l'ont mis en place**, au nom de l'efficacité, de la modernité : "le monde a changé, donc il faut s'adapter", mieux encore, "le monde bouge"! Or, **la transmission prend du temps et n'est pas compatible avec le culte de l'immédiateté**, principe qui consiste à combler tous les désirs dès qu'ils se présentent et fondement même de notre société contemporaine. Dès lors, il devient très difficile pour un enseignant d'imposer aux jeunes actuels quelque chose qui demande de l'effort, du temps, et dont ils ne voient pas forcément le sens tout de suite. Expliquer comme Philippe Meirieu qu'il faut à tout prix faire comprendre à un jeune "le sens des apprentissages", (l'expression au passage me semble aberrante), c'est nier que quelqu'un ne comprend pas forcément tout de suite l'intérêt de ce qu'on lui apprend et qu'il le comprendra plus tard quand il aura appris justement.

Malgré des résistances individuelles, les élites, me semble-t-il, ne comprennent pas du tout les problématiques qui sont à l'oeuvre dans ce domaine.

TF : Vous soulignez que "nous avons réussi l'exploit de reproduire le ghetto linguistique hors du ghetto "mais que" l'extension aux classes moyennes et supérieures de la fracture linguistique est l'une des réalités... les plus refoulées".

NP : Certains jeunes commencent à s'apercevoir en milieu professionnel que, faute de mots, d'abord ils sont mal jugés, et qu'ensuite ils sont incapables de suivre une conversation, encore moins de la dominer. C'est chez les adultes que le phénomène de refoulement est surtout présent : il est tellement impensable de remettre en cause ces jeunes, qu'on préfère ne pas voir qu'on est en train de leur faire du mal. Ils biaisent : "moi, à son âge, je lisais plus, je ne m'exprimais pas comme ça", avec un air gêné, de peur d'être qualifiés de réactionnaires. Des parents ne peuvent critiquer ouvertement leurs enfants, parce qu'on leur a expliqué que c'était mal, puisque le jeune a "sa culture" qu'il faut respecter. **Cette fracture linguistique est le phénomène le plus frappant**, car l'élément dominant dans les copies, c'est la destruction du langage, et par là-même de la



pensée logique. Or, et c'est à mon avis le message le plus important du livre, personne ne veut voir que ne sont pas seulement concernés les enfants des milieux défavorisés. **Il faut arrêter de se focaliser sur les ZEP, c'est un leurre.** Quand l'association Sauver les lettres publie ses tests sur la baisse du niveau, le journal "Le Monde", trois jours après, titre sur les jeunes en grand échec scolaire. **Façon d'éviter de voir qu'est touché l'ensemble de la population.** De la rémédiation (trop tardive d'ailleurs) pour les pauvres, on peut compatir... Par un effet d'entraînement, de mode médiatique, et par la destruction de l'école, **ces carences**, qui n'auraient dû toucher que des enfants de milieux très défavorisés, **sont en train de s'étendre aux classes moyennes, et même aux classes favorisées qui se croyaient épargnées.** Chez ces dernières, les enfants auront peut-être les diplômes, les postes, mais ils n'atteindront pas le niveau socio-culturel de leurs parents. La responsabilité en incombe aux adultes.

TF : Refuser cette conception utilitariste de l'école, c'est donc sauver une civilisation ?

NP : Nous avons fabriqué des barbares modernes, jeunes connectés à internet, ouverts sur le monde, sans racines, génération culturellement spontanée, incapable de s'inscrire dans ce monde, de le dire, de le comprendre. Une notion m'apparaît essentielle, l'**aidôs grecque**, ou vergogne en ancien français, qui se traduit par la dignité, la pudeur, l'honneur. C'est **l'idée que** nous ne sommes pas au sein d'une société, seuls et isolés des autres, mais que **nous nous devons au regard des autres**, à double titre : "je me dois d'être digne de mes frères qui sont en société avec moi, et digne de mes pères et de l'héritage qu'ils m'ont légué". Face à l'éclatement de la société actuelle, il faut restaurer dans l'esprit des enfants cette idée qu'ils doivent quelque chose aux autres, cette pudeur.

TF : Vous soulignez la méconnaissance des sujets traitant de l'école par les médias, enfermés dans des schémas peu opérationnels à propos de l'Education nationale. Comment l'expliquez-vous ? Une amélioration est-elle envisageable ?

NP : Certes, ces dernières années, certains débats ont pu émerger qui étaient totalement occultés auparavant. Le livre que j'ai écrit n'aurait pas reçu l'accueil qui a été le sien il y a 4 ou 5 ans : il aurait été

dans les médias qui ne le pouvait pas il y a encore trois ans. Mais je ne vois pas d'amélioration se dessiner : l'incompréhension vient indéniablement du recrutement sociologique : professeurs et journalistes, des intellectuels au sens très large du terme mais chacun à sa façon, appartiennent à des mondes différents, et se sentent incompris, d'où une rancœur des uns envers les autres. Les journalistes ignorent absolument ce qu'est le métier d'enseignant, quelles qualités il exige, quelle psychologie il requiert et fait émerger. Je pense qu'il existe réellement un préjugé défavorable de certains journalistes à l'égard des professeurs ("fonctionnaires "planqués" qui ont 3 mois de vacances"), caricature malheureusement très présente dans les rédactions. **Comment est-il possible d'écrire sur des gens que l'on mésestime à ce point ?**

Du même coup, on aboutit à une incompréhension complète des problèmes : par exemple, un journaliste n'arrive pas à imaginer qu'il n'y a pas d'évolution de carrière pour un professeur qui va faire exactement le même métier toute sa vie. Sa progression de carrière, il la doit exclusivement au

système en lui-même et à son bon fonctionnement. D'où le malaise très profond ressenti par les professeurs au sein de l'EN actuellement, car finalement, c'est l'effondrement de tout ce qu'ils sont, de tout ce qu'ils ont engagé comme dynamique. Il faut l'avoir vécu de l'intérieur pour le comprendre. Or, **les journalistes appréhendent les sujets avec leurs propres catégories, et en particulier le fameux clivage gauche/droite.** C'est un dogme qui justement, **à propos des questions scolaires est inopérant.** Le traitement des grèves contre Allègre par les médias a été calamiteux, car ils ne comprenaient pas le véritable enjeu de celles-ci. En effet, le journaliste va essentiellement vers les sources officielles (ministères et syndicats), quand les syndicats ne sont absolument plus représentatifs de la réalité enseignante. Deux discours nous sont donc proposés : d'un côté, le retour de l'autorité des maîtres, sans jamais réfléchir vraiment aux conditions qui la favorisent, de l'autre, la baisse des moyens par un gouvernement de droite libérale, pour en définitive, ne pas traiter du véritable problème.

Propos recueillis par G. PEIRSMAN

Il faut restaurer dans l'esprit des enfants cette idée qu'ils doivent quelque chose aux autres, cette "pudeur".



En raison du numéro 84 "spécial élections", et des contraintes de parution, la Vie de la CSEN couvre les mois de juin à novembre.

Vie de la **CESI**, consulter le site www.cesi.org

CSEN

Juin

- 13 - CTPM
- 16 - CSE
- 16 - Prise de contact avec Gilles de Robien
- 23 - CSL

Juillet

- 04 - Commission pédagogique
- 07 - CTPM

Septembre

- 22 - CSE
- 27 - Bureau confédéral
- 28 - Audience avec le Conseiller technique du Président de la République pour l'Education

Octobre

- 05 - Charte informatique (MEN)
- 12 - Aides administratifs, EVS, «emplois jeunes» (MEN)
- 12 - Création du syndicat VIE (Valeurs et Initiatives en Education)
- 18 - CTPM (transfert TOS, journée de solidarité, la LOLF et promotions)
- 19 - Audience avec M. Le Sénateur Richert (budget de l'Education Nationale)
- 20 - CSE

Novembre

- 08 - HCE : Installation du Haut Conseil de l'Education
- 09 - Conseil confédéral
- 09 - VIE (conférence de presse)
- 16 - Matignon (subventions, augmentations des traitements des fonctionnaires)
- 16 - Audiences au MEN et à Matignon
- 18 - Forum non-violence
- 28 - Fonction Publique (financement des syndicats)

CSE : Conseil Supérieur de l'Education

MEN : Ministère de l'Education Nationale

CTPM : Comité Technique Paritaire Ministériel

CSL : Commission Spécialisée des Lycées

CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

eSEN



B. KUNTZ, M. BOYER, V. HONVO
Conférence de presse

VIE

FNSAESR

Juin

- 11 - CNESER
- 21 - CNESER - Audience au MEN avec M. le Doyen Thibault (médecine, pharmacie, odontologie)
- 31 - CSE

Juillet

- 06 - CNESER - Habilitation
- 07 - CNESER - Habilitation
- 08 - CSE
- 11/12 - CNESER
- 18/19 - CNESER

Septembre

- 19 - CNESER
- 21 - Comité de suivi MASTER
- 22 - CSE

Octobre

- 05 - Comité de suivi de la Licence
- 12 - Comité de suivi de la Licence professionnelle
- 13 - CSE
- 17 - CNESER

Novembre

- 17 - CSE
- 21 - CNESER
- 30 - Comité de suivi de la Licence

Autonome
SUP

SNALC

Juin

- 01 - Commission Administrative
- 02 - Groupe de Travail Ecoles Européennes
- 02 - DESCO (CAP-BEP)
- 02 - DPE (loi Fillon) : professeurs associés
- 02 - DESCO (langues vivantes)
- 06 - Audience avec M. Secrétan (techno. cycle central)
- 07 - Observatoire de la sécurité
- 08 - CSL
- 10 - EPLE
- 10 - Hcéé (langues vivantes)
- 14 - Bureau National
- 16 - CSE
- 22 - CAPN certifiés (avancement 29ème base)
- 23 - CSL
- 28 - Bureau National
- 28/29 - CAPN hors classe des agrégés
- 30 - CSE

Juillet

- 06 - Observatoire de la sécurité (assemblée plénière)

Août

- 29 - Bureau National

Septembre

- 07 - Commission Pédagogique
- 09 - Hcéé
- 09 - Comité Interprofessionnel Consultatif
- 12 - Bureau National
- 13/14 - Commission Administrative
- 16 - IG Musique (programme)
- 21 - Commission Pédagogique
- 21 - Note de service mutation (audience à la DPE)
- 22 - CSE
- 26 - FPM Wallis - Nle Calédonie (mutations EPS)
- 27 - CAPN agrégés (refus de titularisation)
- 28 - Observatoire de la sécurité
- 29 - Concours (audience au MEN)
- 29 - FPM Wallis - Nle Calédonie (mutations)
- 30 - Avenir des AASU et des AAC (DPMA)

Octobre

- 05 - CSL du Conseil Supérieur de l'Education (CSE)
- 05/06 - CAPN certifiés (refus de titularisation)
- 11 - MEN (budget Education Nationale)
- 11 - Bureau National
- 12 - Conseil des Présidents
- 13 - DESCO
- 13 - DPMA (transfert TOS)
- 14 - DESCO (Bac et Brevet)
- 19 - Commission pédagogique
- 19/20 - Observatoire de la sécurité (sécurité des bâtiments)
- 19 - Clemi
- 20 - CSE
- 20 - IUFM (audience au MEN)
- 21 - Journée de l'UPPC

SNALC suite...

Novembre

- 03 - DESCO (conseil pédagogique)
- 04 - Conseil d'administration de l'ONISEP
- 08 - TICE (audience)
- 08 - Bureau National
- 08/09 - Observatoire de la sécurité (comité de pilotage)
- 10 - Promotions de grades et de corps (audience à la DPE)
- 15 - Observatoire de la sécurité
- 16 - Audience avec le Doyen des Langues vivantes
- 18 - ONISEP
- 22 - Observatoire de la sécurité
- 23 - CSL
- 28 - Audience chez le Ministre de l'EN (apprentissage)
- 29 - Journée parlementaire sur l'orientation : intervention de B. Kuntz
- 29 - DPMA (suivi du groupe de dialogue)
- 30 - Observatoire des pratiques de la presse lycéenne
- 30 - DESCO (groupe de travail sur le programme de langue vivante en STG)



SNE

Juin

- 14 - Assemblée générale à Fécamp
- 22 - CSE

Juillet

- 07/08 - CSE

Août

- 17/18 - Secrétariat Général
- 24/25 - Secrétariat Général élargi

Septembre

- 15/16 - Bureau National
- 22 - CSE

Octobre

- 13 - CSE

Novembre

- 10 - Audience au MEN (direction d'école)



Internet et la CSEN
pour nous contacter rapidement
info@cSEN.fr



**Confédération Syndicale
de l'Education Nationale**
4, rue de Trévis - 75009 PARIS
☎ 01.47.70.96.83 Fax 01.47.70.33.58



Secrétaire Général : Bernard KUNTZ
4, rue de Trévis - 75009 PARIS
Secrétaires Généraux Adjoints:
Jean-Claude HALTER - Sylvianne CROON

La CSEN est affiliée à la Confédération Européenne des Syndicats Indépendants : La CESI

FNSAESR : Fédération Nationale des Syndicats Autonomes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - 87, rue de Rome 75017 PARIS - 01.44.90.01.01 - Fax : 01.44.90.08.87 - Président : Jean-Louis CHARLET - Secrétaire Général : Michel GAY

SNALC: Syndicat National des Lycées et Collèges - 4, rue de Trévis - 75009 PARIS - 01.47.70.00.55 - Président : Bernard KUNTZ

SNE: Syndicat National des Ecoles - **Siège Social**: 4, rue de Trévis - 75009 PARIS - **Siège Administratif**: 4, rue Thomas Mann - 67200 STRASBOURG - Tél.Fax: 03.88.59.46.46 - Président: Jean-Claude HALTER

SNacEM: Syndicat National des Conservatoires et Ecoles de Musique - Siège Social: 4, rue de Trévis - 75009 PARIS

VIE: Valeurs et Initiatives en Education - 4, rue de Trévis - 75009 PARIS - Secrétaire Général : Max BOYER